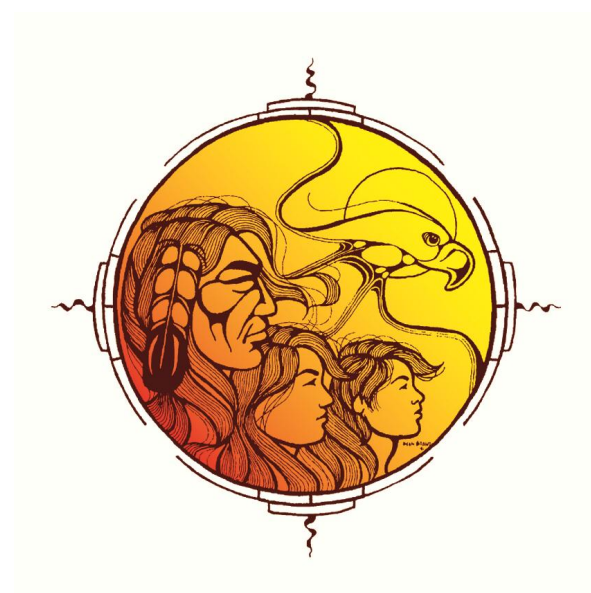


Diversification des parcours de formation au secondaire (DPFS)

Lignes directrices
2017-2018



Conseil en Éducation des Premières Nations

1 PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Instauré en septembre de l'année 2008-2009, le programme Diversification des parcours de formation au secondaire (DPFS) est financé par le fonds d'urgence du bureau régional du Québec d'Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC). Les fonds octroyés en vertu de ce programme doivent servir à la réalisation des activités prévues par les écoles et à l'achat de matériel dans le cadre du Projet personnel d'orientation (PPO), de l'Exploration de la formation professionnelle (EFP) et du Parcours de formation axée sur l'emploi (PFAE).

Ce programme est le résultat d'une demande que le CEPN avait présentée en mai 2007 au terme de travaux de concertation menés par ses communautés membres. Des données ont dû être recueillies pendant deux ans pour monter le dossier de la Diversification des parcours de formation au secondaire et établir les coûts et les conditions de mise en place du Projet personnel d'orientation (PPO), de l'Exploration de la formation professionnelle (EFP) et du Parcours de formation axée sur l'emploi (PFAE) dans les écoles de bande.

Les activités rendues possibles grâce à ce programme touchent **quatre domaines d'intervention** :

1. Formation préparatoire au travail (FPT)

L'élaboration et la prestation, par l'école de bande, de programmes visant l'acquisition des compétences nécessaires à une intégration réussie au marché du travail.

2. Formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé (FMSS)

L'élaboration et la prestation, par l'école de bande, de programmes visant l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice d'un ou de plusieurs métiers semi-spécialisés.

3. Exploration de la formation professionnelle (EFP)

Des activités et des ressources nécessaires à l'exploration de la formation professionnelle.

4. Projet personnel d'orientation (PPO)

Des activités et des ressources nécessaires à l'acquisition de compétences dans le cadre d'un projet personnel d'orientation.

2 OBJECTIFS

Le programme vise principalement à :

- offrir des services éducatifs diversifiés et de qualité aux étudiants des écoles de bande afin de répondre aux besoins de tous;
- améliorer la capacité des écoles de bande à développer chez les jeunes des compétences relatives à l'employabilité;
- améliorer la capacité des écoles de bande à développer chez les étudiants la connaissance de soi et à mettre sur pied des programmes de formation et sur le marché du travail.

L'atteinte de ces objectifs repose sur la mise en place de projets dans le cadre des initiatives et programmes présentés ci-dessous :

1. Formation préparatoire au travail (FPT)

Programme de 1 800 heures ou plus visant à permettre aux étudiants de 15 ans et plus qui n'ont pas atteint les objectifs du primaire de poursuivre leur formation générale aussi loin que possible, tout en leur proposant une formation pratique qui les préparera, s'ils le désirent, à faire une entrée réussie sur le marché du travail.

2. Formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé (FMSS)

Programme de 600 heures ou plus visant à permettre aux étudiants de 15 ans et plus qui ont atteint les objectifs du primaire, mais qui n'ont pas obtenu les unités du premier cycle du secondaire, de poursuivre leur formation générale aussi loin que possible, tout en leur proposant une formation pratique qui les préparera, s'ils le désirent, à l'exercice d'un métier semi-spécialisé.

3. Exploration de la formation professionnelle (EFP)

Programme permettant aux écoles ayant reçu une dérogation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) d'offrir à un étudiant ciblé (ou à un groupe d'étudiants ciblé) un passage vers la formation professionnelle. Le financement spécial accordé par le bureau régional d'AANC peut servir à couvrir les frais engendrés par la prestation du cours obligatoire « Préparation à la formation professionnelle ». Cours dont la durée varie de 50 à 100 heures permettant aux élèves qui le désirent d'explorer les programmes menant à un diplôme d'études professionnelles en fonction de leurs champs d'intérêt, des emplois connexes et du marché du travail.

4. Projet personnel d'orientation (PPO)

Cours dont la durée varie de 50 à 100 heures, visant à permettre aux étudiants de mieux se connaître, d'explorer plusieurs champs d'intérêt et d'éprouver leurs choix par de nombreuses activités et expérimentations.

3 VOLET ADMINISTRATIF

La formule de distribution a reçu l'appui des communautés membres du CEPN lors de l'assemblée générale tenue à Saint-Michel-des-Saints, en juillet 2008.

Le financement de ce programme est fondé sur des propositions et attribué aux organisations régionales des Premières Nations en fonction d'une méthode d'allocation régionale. La répartition est faite selon la population de jeunes âgés de 15 à 21 ans, habitant habituellement dans une réserve, et ce, pour toutes les communautés ayant une école secondaire des Premières Nations.

Les projets admissibles sont financés selon le mode de financement par contribution.

3.1 DATES IMPORTANTES POUR 2017-2018

Date limite de soumission des projets : **1^{er} avril 2017**

Date limite de dépôt du rapport final : **15 avril 2018**

ATTENTION

Les projets admissibles sont financés selon le mode de financement par contribution. Ce mode de financement implique que la totalité des fonds doit être dépensée **au plus tard le 31 mars 2018** (fin de l'année financière).

Si vous prévoyez des surplus en cours d'année, veuillez en aviser le CEPN.

4 CLIENTÈLE CIBLE ET BÉNÉFICIAIRES DE LA SUBVENTION

4.1 BÉNÉFICIAIRES

Puisque les programmes et activités admissibles dans le cadre de ce programme touchent le deuxième cycle du secondaire, seules les communautés membres du CEPN ayant une école secondaire peuvent bénéficier de la contribution.

4.2 CLIENTÈLE

Les étudiants du deuxième cycle du secondaire (jusqu'à l'âge de 21 ans) constituent la clientèle principale, mais non exclusive, ciblée par le programme.

4.3 DÉCLARATION D'EFFECTIFS

Pour faciliter le suivi et attester l'atteinte des objectifs de ce programme, les responsables des communautés sont invités à consigner dans CANO les données des étudiants inscrits au PFAE (Formation préparatoire au travail et Formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé), particulièrement lors du processus de recensement des étudiants pour l'établissement de la liste nominative, et d'indiquer le programme suivi par ces derniers.

5 DÉPENSES ADMISSIBLES

Pourvu qu'elles contribuent principalement à l'atteinte des objectifs de ce programme, les dépenses suivantes sont admissibles :

- les coûts liés aux activités pédagogiques et aux sorties éducatives dans le cadre de la diversification des parcours de formation au secondaire;
- les coûts liés à l'achat et à la conception de matériel didactique destiné à la diversification des parcours de formation au secondaire;
- les coûts liés à l'achat et à l'entretien du matériel informatique utilisé pour la mise en œuvre de la diversification des parcours de formation au secondaire;
- les coûts liés à l'achat de matériel périssable dans le cadre des cours requis par le nouveau programme de formation (par exemple, les composantes des boîtes à outils);
- les coûts liés aux achats matériels;

- les coûts liés au transport des participants admissibles, directement liés à leur participation à une activité admissible qui n'est pas déjà couverte par le financement du Programme d'enseignement primaire et secondaire;
- les coûts liés aux frais de formation du personnel (enseignants, directeurs) de la diversification des parcours de formation au secondaire.

5.1 INFORMATION COMPLÉMENTAIRE SUR LES SALAIRES ET HONORAIRES ADMISSIBLES

Le salaire des enseignants du PPO et de l'EFPP est couvert par le Programme d'enseignement primaire et secondaire géré par AANC. Il en va de même pour le titulaire des classes de PFAE. Par conséquent, seuls les salaires du personnel supplémentaire peuvent être couverts par la subvention consentie dans le cadre du programme DPFS.

Dépenses admissibles :

- les salaires des enseignants et des professionnels pour l'élaboration de programmes et l'établissement de plans d'action associés exclusivement aux objectifs de ces programmes;
- les honoraires de consultants pour l'élaboration de programmes et d'activités de perfectionnement professionnel et l'établissement de plans d'action associés exclusivement aux objectifs de ces programmes;
- en ce qui a trait aux salaires, seuls les salaires du personnel supplémentaire peuvent être couverts par la contribution accordée dans le cadre du programme Diversification des parcours de formation au secondaire (DPFS).

Dépenses non admissibles :

- la construction, le fonctionnement et l'entretien d'installations scolaires, notamment les dépenses couvertes par le programme d'immobilisations;
- les salaires et les avantages sociaux des enseignants et du personnel paraprofessionnel en éducation déjà prévus dans le Programme de formation de l'école québécoise, y compris le financement d'AANC accordé pour l'éducation primaire et secondaire (par exemple, pour l'enseignant du PPO);
- les salaires des étudiants en stage.

6 PRÉSENTATION DE PROJETS

Un formulaire Excel a été conçu pour effectuer au moyen d'un seul document la proposition et le rapport final. Ce formulaire se trouve à l'adresse suivante :

www.cepn-fnec.com – Programmes – DPFS

